

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 JUIN 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Tarifs des activités péri et
extrascolaires pour
l'année scolaire 2022-
2023**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 juin 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 30 juin 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE**

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC*, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE*, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur ROUXEL

*Monsieur PETROVIC présent à partir du dossier 22 D 01

*Madame de CIDRAC présente à partir du dossier 22 D 01

*Monsieur JOUSSE présent à partir du dossier 22 D 22

Avaient donné procuration :

Madame MACE à Monsieur SAUDO
Madame GOTTI à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur JOUSSE à Madame PEUGNET
Madame ANDRE à Madame AGUINET
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Monsieur HAÏAT
Monsieur GREVET à Madame FRABOULET
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Etait absente :

Madame LESUEUR

Secrétaire de séance :

Monsieur SAUDO

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20220629-22-D-09-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

N° DE DOSSIER : 22 D 09

OBJET : TARIFS DES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022 - 2023

RAPPORTEUR : Madame HABERT-DUPUIS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Particulièrement attachée à la qualité de l'offre éducative sur son territoire, la Ville porte une attention toute particulière à sa politique tarifaire afin de permettre aux 4 000 élèves fréquentant ses 21 écoles de pouvoir accéder aux activités péri et extrascolaires.

Dès 2008, la Ville a souhaité adopter un tarif social pour les familles les plus défavorisées dont les enfants fréquentaient la restauration scolaire. Depuis, différentes évolutions ont été instaurées dans un objectif de simplification des démarches, de souplesse des services proposés et d'équité sociale. En 2014, le système d'inscription préalable a été abandonné pour proposer aux familles une facturation à la présence réelle. En 2016, une tarification individualisée a été adoptée. Enfin, à la rentrée 2021, la Ville a souhaité accroître davantage l'équité du système en modifiant le mode de calcul des ressources des familles : le quotient familial existant jusqu'alors a été remplacé par une grille tarifaire basée sur le quotient CAF.

Cette grille tarifaire compte 6 tranches de quotient allant de 0 à 2 120 €.

Compte tenu des tensions économiques actuelles, en particulier sur le coût des matières premières (énergie, denrées alimentaires), une augmentation de 3% en moyenne est proposée pour l'ensemble des tarifs.

Il est rappelé que les enfants scolarisés sur la Ville de Saint-Germain-en-Laye en garde alternée, mais dont un des parents réside sur le territoire communal, se voient appliquer le tarif saint-germanoïis.

Enfin, compte-tenu des évolutions incertaines du coût des matières premières au cours des prochains mois, il pourra être envisagé, si cela s'avérait nécessaire, de faire évoluer cette grille tarifaire en cours d'année scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la grille tarifaire pour l'ensemble des activités péri et extrascolaires pour l'année scolaire 2022/2023 telle qu'annexée à la présente délibération. Ces tarifs seront applicables du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, sauf délibération ultérieure faisant évoluer cette grille.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOPTE la grille tarifaire pour l'ensemble des activités péri et extra scolaires pour l'année scolaire 2022/2023 telle qu'annexée à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

OBJET	PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT	TARIFS 2021/2022	TARIFS 2022/2023	Reste à charge Ville	OBSERVATIONS
Restauration scolaire	REPAS (coût moyen 8,45€)					
	QF de 0 à 699	0,000865 x QF +1,45	1,40 € à 1,99 €	1,45 € à 2,05 €	83% à 76%	
	QF de 700 à 819	0,01015 x QF - 5,05	2,00 € à 3,19 €	2,06 € à 3,25 €	76% à 62%	
	QF de 820 à 999	0,010069 x QF - 5	3,20 € à 4,99 €	3,26 € à 5,06 €	61% à 40%	
	QF de 1 000 à 1 219	0,00192 x QF + 3,154	5,00 € à 5,40 €	5,07 € à 5,49 €	40% à 35%	
	QF de 1 220 à 2 119	0,00149 x QF + 3,6825	5,41 € à 6,69 €	5,50 € à 6,84 €	35% à 19%	
	QF sup. 2 120		6,70 €	6,85 €	19%	
	- Tarifs extra-muros		7,40 €	7,55 €	11%	
	- Tarifs ULIS		4,10 €	4,20 €		
	ADULTES ET PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE					
	- Parents d'élèves		5,50 €	5,70 €		
	- Personnel de l'Education Nationale		5,50 €	5,70 €		
	- Personnel communal et/ou travaillant dans les écoles - tarif unitaire		4,50 €	4,65 €		
Restauration scolaire PAI / Tarif de l'accueil de l'enfant avec panier repas fourni par la famille	QF de 0 à 699	0,00032 x QF + 0,80	0,75 € à 1,00 €	0,80 € à 1,02 €		
	QF de 700 à 819	0,00805 x QF - 4,60	1,01 € à 1,95 €	1,03 € à 1,98 €		
	QF de 820 à 999	0,00584 x QF - 2,8	1,96 € à 2,99 €	1,99 € à 3,03 €		
	QF de 1 000 à 1 219	0,001015 x QF + 2,025	3,00 € à 3,21 €	3,04 € à 3,26 €		
	QF de 1 220 à 2 119	0,00058 x QF +2,565	3,21 € à 3,69 €	3,27 € à 3,79 €		
	QF sup. 2 120		3,70 €	3,80 €		
	- Tarifs extra-muros		4,10 €	4,20 €		
Accueils Periscolaires Maternel et élémentaire	ACCUEIL DU MATIN (maternel et élémentaire / coût moyen 11,60 €)					
	QF de 0 à 699	0,00017 x QF + 0,70	0,65 € à 0,79 €	0,70 € à 0,82 €	94% à 93%	
	QF de 700 à 819	0,00784 x QF - 4,66	0,80 € à 1,73 €	0,83 € à 1,76 €	93% à 85%	
	QF de 820 à 999	0,00514 x QF -2,44	1,74 € à 2,64 €	1,77 € à 2,69 €	85% à 77%	
	QF de 1 000 à 1 219	0,001845 x QF + 0,851	2,65 € à 3,05 €	2,70 € à 3,10 €	77% à 73%	
	QF de 1 220 à 2 119	0,000475 x QF + 2,5305	3,06 € à 3,44 €	3,11 € à 3,54 €	73% à 69%	
	QF sup. 2 120		3,45 €	3,55 €	69%	
	- Tarifs extra-muros		3,90 €	4,00 €	66%	
	ACCUEIL DU SOIR (maternel / coût moyen 12,25 €)					
	QF de 0 à 699	0,000675 x QF + 1,25	1,20 € à 1,69 €	1,25 € à 1,72 €	90% à 86%	
	QF de 700 à 819	0,01524 x QF - 8,934	1,70 € à 3,50 €	1,73 € à 3,55 €	86% à 71%	
	QF de 820 à 999	0,01056 x QF - 5,098	3,51 € à 5,39 €	3,56 € à 5,45 €	71% à 56%	
	QF de 1 000 à 1 219	0,00332 x QF + 2,1408	5,40 € à 6,10 €	5,46 € à 6,19 €	56% à 49%	
	QF de 1 220 à 2 119	0,00089 x QF + 5,107	6,11 € à 6,84 €	6,20 € à 6,99 €	49% à 43%	
	QF sup. 2 120		6,85 €	7,00 €	43%	
	- Tarifs extra-muros		7,50 €	7,70 €	37%	

OBJET	PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT	TARIFS 2021/2022	TARIFS 2022/2023	Reste à charge Ville	OBSERVATIONS
Accueils Péricolaires Maternel et élémentaire (suite)	ACCUEIL DU SOIR (élémentaire / 16h30-18h00) ECOLE CHARLES BOUVARD					
	QF de 0 à 699	0,00038 x QF + 1,55	1,50 € à 1,79 €	1,55 € à 1,82 €		
	QF de 700 à 819	0,01081 x QF - 5,75	1,80 € à 3,03 €	1,83 € à 3,09 €		
	QF de 820 à 999	0,00598 x QF - 1,8195	3,04 € à 4,09 €	3,10 € à 4,14 €		
	QF de 1 000 à 1 219	0,00217 x QF + 1,984	4,10 € à 4,55 €	4,15 € à 4,63 €		
	QF de 1 220 à 2 119	0,00056 x QF + 3,9548	4,56 € à 4,99 €	4,64 € à 5,14 €		
	QF sup. 2 120		5,00 €	5,15 €		
	- Tarifs extra-muros		5,85 €	6,00 €		
	ETUDES SURVEILLEES ELEMENTAIRES (pour les élèves de la commune déléguée de Saint-Germain-en-Laye) (coût moyen 7,10 €)					
	QF de 0 à 699	0,00038 x QF + 1,55	1,50 € à 1,79 €	1,55 € à 1,82 €	78% à 74%	
	QF de 700 à 819	0,01081 x QF - 5,75	1,80 € à 3,03 €	1,83 € à 3,09 €	74% à 56%	
	QF de 820 à 999	0,00598 x QF - 1,8195	3,04 € à 4,09 €	3,10 € à 4,14 €	56% à 42%	
	QF de 1 000 à 1 219	0,00217 x QF + 1,984	4,10 € à 4,55 €	4,15 € à 4,63 €	42% à 35%	
	QF de 1 220 à 2 119	0,00056 x QF + 3,9548	4,56 € à 4,99 €	4,64 € à 5,14 €	35% à 28%	
	QF sup. 2 120		5,00 €	5,15 €	28%	
	- Tarifs extra-muros		5,85 €	6,00 €	15%	
	ACCUEIL DU SOIR ELEMENTAIRE (18h00-19h00 / Coût moyen 12,95 €)					
	QF de 0 à 699	0,00018 x QF + 0,50	0,45 € à 0,59 €	0,50 € à 0,63 €	96% à 95%	
	QF de 700 à 819	0,00506 x QF - 2,90	0,60 € à 1,20 €	0,64 € à 1,24 €	95% à 90%	
	QF de 820 à 999	0,00384 x QF - 1,90	1,21 € à 1,89 €	1,25 € à 1,94 €	90% à 85%	
QF de 1 000 à 1 219	0,00095 x QF + 1	1,90 € à 2,10 €	1,95 € à 2,16 €	85% à 83%		
QF de 1 220 à 2 119	0,00025 x QF + 1,86	2,11 € à 2,29 €	2,17 € à 2,39 €	83% à 82%		
QF sup. 2 120		2,30 €	2,40 €	82%		
- Tarifs extra-muros		4,00 €	4,10 €	68%		
Ateliers d'initiation sportive pour les élèves de l'école élémentaire Charles Bouvard	ATELIER HEBDOMADAIRE 1h30					Facturation annuelle au mois de septembre
	Le mardi pour les élèves de CP et CE1 Le vendredi pour les élèves de CE2 / CM1 / CM2					
	QF de 0 à 699		37,00 €	38,00 €		
	QF de 700 à 819		75,00 €	77,00 €		
	QF de 820 à 999		90,00 €	93,00 €		
	QF de 1 000 à 1 219		110,00 €	113,00 €		
	QF de 1 220 à 2 119		130,00 €	134,00 €		
	QF sup. 2 120		150,00 €	155,00 €		
- Tarifs extra-muros		170,00 €	175,00 €			

OBJET	PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT	TARIFS 2021/2022	TARIFS 2022/2023	Reste à charge Ville	OBSERVATIONS
Accueils de loisirs	TARIF JOURNALIER (Coût moyen 52,80€)					
	QF de 0 à 699	0,00213 x QF + 3,80	3,70 € à 5,09 €	3,80 € à 5,29 €	93% à 90%	
	QF de 700 à 819	0,04438 x QF - 25,77	5,10 € à 10,35€	5,30 € à 10,58 €	90% à 80%	
	QF de 820 à 999	0,031733 x QF - 15,43	10,36 € à 15,99 €	10,59 € à 16,27 €	80% à 69%	
	QF de 1 000 à 1 219	0,01008 x QF + 6,20	16,00 € à 18,15 €	16,28 € à 18,49 €	69% à 65%	
	QF de 1 220 à 2 119	0,002985 x QF + 14,86	18,16 € à 20,59 €	18,50 € à 21,19 €	65% à 60%	
	QF sup. 2 120		20,60 €	21,20 €	60%	
	- Tarifs extra-muros		41,60 €	43,00 €	19%	
	TARIF DEMI JOURNEE AVEC REPAS (Coût moyen 30,00€)					
	QF de 0 à 699	0,0015 x QF + 3,05	2,95 € à 3,94 €	3,05 € à 4,10 €	90% à 86%	
	QF de 700 à 819	0,03219 x QF - 18,42	3,95 € à 7,75 €	4,11 € à 7,94 €	86% à 74%	
	QF de 820 à 999	0,02613 x QF - 13,4802	7,76 € à 12,39 €	7,95 € à 12,62 €	74% à 58%	
	QF de 1 000 à 1 219	0,00865 x QF + 3,98	12,40 € à 14,24 €	12,63 € à 14,52 €	58% à 52%	
	QF de 1 220 à 2 119	0,002185 x QF + 11,8625	14,25 € à 15,99 €	14,53 € à 16,49 €	52% à 45%	
	QF sup. 2 120		16,00 €	16,50 €	45%	
	- Tarifs extra-muros		20,00 €	20,60 €	31%	
	- Enfants d'Aigremont (journée)		26,00 €	26,80 €		
	TARIF JOURNALIER PAI (Coût moyen 46,80€)					
	QF de 0 à 699	0,00165 x QF + 3,25	3,15 € à 4,24 €	3,25 € à 4,40 €	93% à 91%	
	QF de 700 à 819	0,03163 x QF - 17,73	4,25 € à 7,99 €	4,41 € à 8,17 €	91% à 83%	
	QF de 820 à 999	0,03203 x QF - 18,08	8,00 € à 13,69 €	8,18 € à 13,92 €	83% à 70%	
	QF de 1 000 à 1 219	0,00613 x QF + 7,8	13,70 € à 14,99 €	13,93 € à 15,27 €	70% à 67%	
	QF de 1 220 à 2 119	0,003125 x QF + 11,47	15,00 € à 17,59 €	15,28 € à 18,09 €	67% à 61%	
	QF sup. 2 120		17,60 €	18,10 €	61%	
	- Tarifs extra-muros		38,50 €	39,70 €	15%	
	TARIF DEMI JOURNEE PAI (Coût moyen 26,70€)					
	QF de 0 à 699	0,00098 x QF + 2,05	2,00 € à 2,64 €	2,05 € à 2,74 €	92% à 90%	
	QF de 700 à 819	0,01984 x QF -11,14	2,65 € à 4,99 €	2,75 € à 5,11 €	90% à 81%	
	QF de 820 à 999	0,01934 x QF -10,74	5,00 € à 8,44 €	5,12 € à 8,58 €	81% à 68%	
	QF de 1 000 à 1 219	0,00259 x QF + 6	8,45 € à 8,99 €	8,59 € à 9,16 €	68% à 66%	
	QF de 1 220 à 2 119	0,00202 x QF + 6,71	9,00 € à 10,69 €	9,17 € à 10,99 €	66% à 59%	
	QF sup. 2 120		10,70 €	11,00 €	59%	
	- Tarifs extra-muros		17,00 €	17,50 €	34%	

OBJET	PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT	TARIFS 2021/2022	TARIFS 2022/2023	Reste à charge Ville	OBSERVATIONS
Nuit à l'accueil de loisirs de la Forestine	LA NUITE					
	QF de 0 à 699	0,00143 x QF + 3,10	3,00 € à 3,99 €	3,10 € à 4,10 €		
	QF de 700 à 819	0,03218 x QF - 18,42	4,00 € à 7,76 €	4,11 € à 7,94 €		
	QF de 820 à 999	0,02613 x QF - 13,4802	7,76 € à 12,39 €	7,95 € à 12,62 €		
	QF de 1 000 à 1 219	0,00865 x QF + 3,98	12,40 € à 14,24 €	12,63 € à 14,52 €		
	QF de 1 220 à 2 119	0,002185 x QF + 11,8625	14,24 € à 15,99 €	14,53 € à 16,49 €		
	QF sup. 2 120		16,00 €	16,50 €		
Sorties exceptionnelles et mini-sejours	QF de 0 à 699		19%	19% à 30 %		
	QF de 700 à 819		31 % à 68 %	31 % à 46 %		
	QF de 820 à 999			47 % à 68 %		
	QF de 1 000 à 1 219		76 % à 91 %	69 % à 75 %		
	QF de 1 220 à 2 119			76% à 99 %		
	QF sup. 2 120		100%	100%		
	- Tarifs extra-muros		100%	100%		
Transports scolaires	- Par enfant - de maternelle et élémentaire des circuits spéciaux			24,00 €		
	- Pour les collégiens et lycéens des circuits spéciaux			113,50 €		
	- Pour les enfants du circuit Ampère-Schnapper			35,00 €		
Pénalité de retard	- Pénalité applicable en cas de retard au dela de 19h00		10,00 €	10,30 €		